UE 14 Terre et société Mini-projet

La rénovation énergétique du 60 Boulevard Saint-Michel

Projet N°01

Alexia Allal, Clément Boutaric, Ivan Lambert, Irina-Béatrice Nimerenco, Marion Stenta (déc. 2021)



Le secteur du bâtiment en France des GES 48% de la consommation énergétique totale 36% de la consommation électrique totale

Le décret tertiaire

Le décret tertiaire impose de suivre et déclarer les consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaires au plus tard le 30/09/2022 puis tous les ans.









Isolation de la toiture

Surface des toits :

4789 m²

Laine de

verre

Mur

Toit en

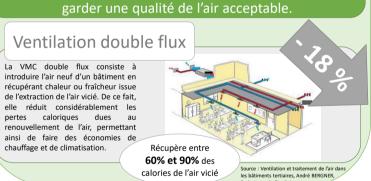
29,8€/m²

Matériau (pour une

L'isolation des fenêtres Double vitrage avec 280€/m² couche basse émissivité et lame d'argor



308 k€



La climatisation

Améliorations proposées:

- Stores-rideaux placés à l'extérieur, réduction du facteur solaire
- Surventilation nocturne

 $dur\acute{e}e$ $o\`{u}$ T > 27°CTaux d'inconfort =durée totale d'occupation





d'œuvre épaisseur e) (€/m²) (€/m²) (€/m²) 10 12 0,39*e + 0,17

143 k€

Rentabilisé

Main

Chauffage nécessaire en fonction de la solution envisagée

Surface des fenêtres :



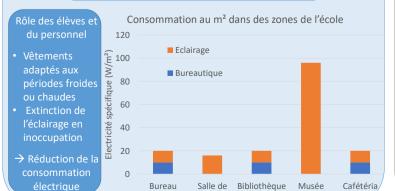
caractère historique

Arrêté 94861, **21 Septembre 1994**, Ministère de la Culture

- Inscription d'une partie des Mines aux Monuments **Historiques** (Inscription ≠ classement)
- Partie concernée :
- Hôtel particulier du XVIIIe (Vendôme) o Façades et toitures des bâtiments du XIXe
- Surface en murs: 10 000 m²
- Surface au sol: 3 000 m², bâtiment vendôme uniquement
- A ce titre, possibilité d'une modulation des objectifs de réduction de consommation finale car les actions sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'état des parties extérieures et des éléments d'architecture ou de décoration.
 - Extérieur : fenêtres + éventuelle isolation
 - Décoration et architecture : murs intérieurs, boiseries
- Les Mines ont fait le choix de ne pas profiter de cette possibilité Consultation obligatoire d'instances spécialisées (avant-projet sommaire, jusqu'à
- autorisation des travaux) o DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
 - CRMH (Conservation Régionale des
- Monuments Historiques) Ampleur de la difficulté : salle des colonnes :
- Murs et moulures sont inscrits, mais interdit de les remplacer
- Boiseries inscrites Cadres des fenêtres inscrits : vieux bois
- tordu, grosses pertes aux jointures, pourra-t-il supporter le poids d'un double vitrage?

Actions individuelles

Rentabilisé en :



cours

Sources

- RTE bilan électrique 2019
- www.ecologie.gouv.fr
- Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire
- https://www.economie.gouv.fr/plan-derelance/profils/collectivites/renovationenergetique-batiments-publics
- Analyses thermique et énergétique des bâtiments de l'Ecole des Mines de Paris (Rapport intermédiaire), Bruno Filliard, Alain Guiavarch, Paul Rivier et Bruno Peuportier, CENTRE ENERGETIQUE ET PROCEDES
- Ventilation et traitement de l'air dans les bâtiments tertiaires, André BERGNER, Techniques de l'Ingénieur



